EXILES: L'ACCUEIL D'ABORD

Cercle de silence : le 100ème mais pas le dernier

Depuis huit ans et quatre mois, ils protestent contre l'enfermement des migrants et pour le respect, pour tous, des droits humains. Un long combat. Mardi soir, place Jean-Jaurès, à Tours, le Cercle de silence a, une nouvelle fois, rassemblé le noyau dur de ses sympathisants. Une petite trentaine qui, depuis plus de huit ans maintenant, proteste silencieusement contre ce qu'ils considèrent comme un manque d'hospitalité dans notre pays. Un manque d'hospitalité essentiellement politique, si l'on en croit leur représentant Louis Barraud, président de Chrétiens migrants. Qui ne nie pas, malgré tout, certaines avancées : "Certes, il y a bien 394 places attribuées dans les différents foyers mais il manque toujours 200 places, totalise-t-il. Quand on s'est créé, la plateforme des demandeurs d'asiles avait fermé. Elle s'occupait de 60 familles, soit entre 180 et 240 personnes." A l'inhospitalité des pouvoirs publics, il oppose le 1% de personnes qui sont à la rue en Indre-et-Loire. Et, dans ce 1%, 40% sont des demandeurs d'asile. "Les choses sont très positives pour les bien-pensants mais très difficiles pour ces gens dans une grande difficulté qui viennent du Soudan, de République démocratique du Congo, d'Érythrée, d'Afghanistan..." Il se souvient des mots du pape Jean-Paul II, disant : "C'est bien de s'occuper des chrétiens d'Orient mais il ne faut pas que ça se fasse au détriment des autres." Interrogé sur les conséquences éventuelles liées au Brexit (notamment pour la jungle de Calais), Patrick Bourbon, de RESF (Réseau éducation sans frontières), "pense que ça ne va rien changer. Cela résulte d'un accord bilatéral entre la Grande-Bretagne et la France. La demande des associations humanitaires, c'est la liberté de circulation." "Tant que la politique ne changera pas, nous continuerons les Cercles de silence. Nous finirons par avoir raison [...] Le changement est inéluctable mais nous sommes très en retard sur le traitement humanitaire", conclut Louis Barraud.

Nouvelle République - 30 juin 2016

Les rapports d'activité de l'OFPRA et du HCR

l'UNHCR a publié son rapport sur les "réfugiés" dans le monde à l'occasion de sa journée mondiale, le 20 juin. Globalement, les conflits plus persistants (Syrie) ou rampant (Afghanistan) ont engendré des records divers sur les chiffres de 2015. En France, la Cour nationale du Droit d'Asile (Cnda) a été plus rapide que l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (Ofpra), pour présenter son rapport d'activités annuelles (une première !) au point qu'une certaine presse (!) pérore sur la faiblesse des demandes d'asile Syriennes et Irakiennes (en 26^{ème} et 55^{ème} places respectivement dans ce rapport) parmi la nationalité des demandeurs, occultant le fait que l'immense majorité a obtenu l'asile dès l'Ofpra donc n'a pas besoin de saisir la Cnda. L'Office d'Immigration et d'Intégration (Ofii) brille par ses retards et honore sa réputation d'absence de transparence... Ces rapports sont des "bilans" de l'action de ces organismes, pour leurs financeurs.

Le rapport d'activités de l'UNHCR

L'ONU insiste sur le nombre inédit des déracinés : 65,3 millions de personnes (plus que la population britannique). Pour la 1^{ère} fois le seuil de 60 millions est franchi et hausse de 9,7% en un an. Ces 65 M sont détaillés en : 3,2 M demandeurs d'asile qui dans les pays industrialisés attendaient fin 2015 une décision sur l'asile, 40,8 M déplacés "internes" (dans leur propre pays) et 21,3 M réfugiés qui ont fui leur pays et dont la moitié seraient

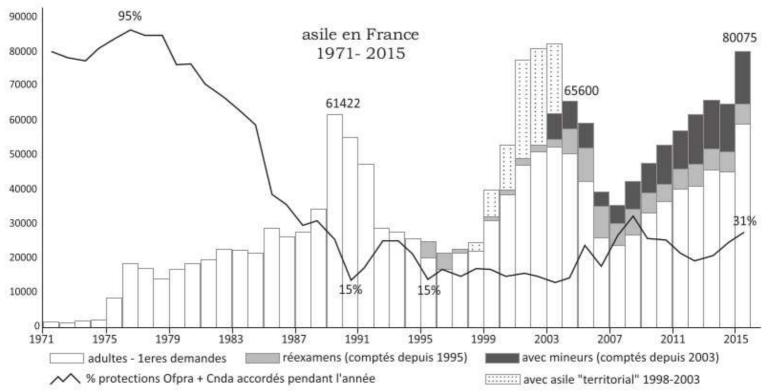
mineurs. Parmi ces réfugiés, 16 M sont sous mandat HCR et 5 M sont Palestiniens (sous mandat d'une autre agence onusienne : l'UNRWA). Si les rapports annuels du HCR citaient ces réfugiés palestiniens antérieurement, ils se gardaient bien de faire une addition : le rapport 2015 franchit donc le pas... Mais à part nous, qui le verra ? L'Afrique accueille 4,41 M de réfugiés (+20%), venant essentiellement de 5 pays (Somalie, Soudan du Sud, RDC, Soudan et Centrafrique). L'Europe est 2eme dans le monde, avec 4,39 M de réfugiés (+43%). Fin 2015, le 1^{et} pays d'accueil est la Turquie avec 2,5 M de personnes, suivie par le Pakistan (1,6 M) et le Liban (1,1 M) mais sur les 10 premiers pays d'accueil, 5 sont situés en Afrique sub-saharienne. Le rapport 2015 met l'accent sur le nombre important de mineurs non accompagnés ou séparés (98 000 comparés aux 34 000 de 2014 et aux 25 000 de 2013). Ce rapport du HCR doit être entendu comme un cri, mais les rapports annuels sont surtout destinés aux financeurs que sont les Etats. L'angle d'attaque choisi par le HCR pour alerter sur la situation est un slogan : "chaque minute, 24 personnes sont déracinées", contre 4 en 2005 et 30 en 2014

Le rapport d'activités de l'OFPRA

L'Office Français de protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) décrit une demande d'asile en forte hausse en France au regard de 2014 (+23,6%), avec un total de

de 80 075 demandeurs dont 59 335 primo-demandeurs adultes (+30%), 15 133 mineurs accompagnants (+9%) et 5 607 réexamens (+2%). Le rapport écrit (en gras à la page 37!) que la France est ... le 3eme pays d'accueil en Europe. En fait, la France est sortie du podium pour le nombre des demandeurs et des réfugiés. Selon Eurostat, elle serait au 14eme rang en Europe au regard de ses habitants! Et au 9eme rang des pays industrialisés pour le HCR; USA, Russie et Turquie s'intercalant parmi les pays de l'UE. Les demandes d'asile en frontière ont chuté sous la barre des 1000 en 2015 (elles étaient 10 300 en 2001) et l'Ofpra n'a accepté l'entrée que de 230 de ces demandeurs, soit 26% des demandeurs. De même l'entrée des mineurs non accompagnés en frontière a été accordée à 14 mineurs, le rapport calculant même 37 % (sic)! Le seuil des 1 000 demandeurs est atteint par 25 pays et le Soudan devient le 1e pays d'origine, notamment pour les primo-demandeurs adultes. Nouvelle-venue aussi à ce niveau en 2015, la Syrie arrive en seconde position si l'on exclut les réexamens (sinon, le Kosovo la précède). Suivent ensuite des clients plus habituels : République Démocratique du Congo, Bangladesh, Albanie, Russie, Haïti puis l'Irak devant la Chine et l'Afghanistan. Il faut pourtant relever que 45% des demandes sont venues dans les 4 derniers mois de l'année. Les problèmes d'hébergement ne sont pas l'objet du rapport qui n'en dit rien mais l'évolution de la demande au fil des mois (départements, nationalités) montre l'impact des évacuations successives des campements depuis Paris ou le Calaisis. Ces préfectures traitaient ces étrangers sans abri en parasites qui mentaient sur leurs parcours, masquant leurs empreintes (par crainte du règlement Dublin). L'Office veut montrer une efficacité croissante : 62 057 décisions (+19%) et même 80 014 avec les mineurs. Il claironne qu'il a réduit de 16% son "stock" de dossiers en retard. En fait les demandes ont été traitées en moyenne après 216 jours à l'Ofpra (contre 204 jours en 2013 et 2014) et que les dossiers en procédure prioritaire/accélérée l'ont été en 97 jours (alors qu'elles devraient l'être en 15!), les demandes en rétention l'étant, elles, sous 6 jours. Autrement dit, les demandes d'asile en situation normale ont nécessité 262 jours d'attente de réponse en

2015 (en fait de quasi-sommeil) après être parvenues à être enregistrées à l'Ofpra : statistiquement 6 jours de moins qu'en 2013 et 2 de moins qu'en 2014! L'Office insiste sur le nombre record de protections qu'il a accordées: 14 119, soit 22,9% de ses décisions contre 16,9% en 2014. Par une provocation que personne ne relève, il se targue d'être de nouveau plus protecteur que la Cnda. Les taux de protection reconnus par l'Ofpra selon les pays d'origine évoluent entre 2,3% (pour les Haïtiens) et 97,6% pour les Irakiens ou 96,9% pour les Syriens, suivis par les Centrafricains (88,7%) ou les Afghans (80%) ; le Yêmen figure dans ce top 10 mais sur un faible nombre de décisions. Avec les taux de protection, on constate la dissuasion évidente des demandes de réexamen : leur nombre relatif baisse sans cesse et leur taux de protection n'est que de 3,4% (contre 6% en 2013). Mais cela concerne tout de même 200 personnes qui, sans leur opiniatreté après un premier refus, risquaient le renvoi vers les persécuteurs! Les personnes sous la protection de l'Ofpra auraient dépassé les 200 000 en 2015, hors mineurs accompagnants mais l'office se plaint d'être mal informé des départs ou décès. L'Ofpra rappelle qu'il est un bon petit soldat du ministère de l'Intérieur qui le finance par l'aide croissante qu'il apporte aux préfectures pour leur transmettre des documents d'état-civil ou de voyage des demandeurs (c'est à dire : pour faciliter les expulsions de déboutés). 5 400 demandes lui ont ainsi été faites par les préfectures en 2015, contre 3 400 en 2014 et 1 300 en 2013. Bref. Il s'agit de ne pas se laisser piéger ou endormir par de pseudo bons résultats de l'Ofpra, meilleurs pour quelques nationalités aujourd'hui plus en odeur de protection. Ce rapport de l'Ofpra sur son activité en 2015 prépare sans doute celui sur 2016 dans lequel l'ineptie du règlement Dublin et les lacunes de la politique d'accueil (et d'héberge-ment) des demandeurs d'asile en France devraient faire l'objet de développements. Mais ce rapport sur 2016 attendra que les présidentielles soient passées, même si les chiffres devraient être rendus publics par les statistiques du ministère, une fuite de l'Ofpra perlant quelques jours auparavant...



De Calais à Mayotte : la démesure des moyens au détriment des droits

La politique d'éloignement s'est caractérisée par de nombreuses violations des droits, à commencer par un enfermement trop souvent abusif au regard du droit interne comme européen. Dans de très nombreuses situations, la rétention administrative est soit détournée de l'usage pour lequel elle est prévue, soit utilisée pour des résultats qui paraissent absurdes. En métropole, la moitié des personnes éloignées le sont vers un pays membre de l'Union européenne ou de l'espace Schengen et peuvent généralement revenir en France. 14,8% de ces éloignements concernent des ressortissants communautaires renvoyés vers leur pays d'origine, au mépris de leur liberté de circulation dans l'espace Schengen. A ces chiffres s'ajoutent les ressortissants albanais, 4ème nationalité la plus expulsée. Si une majorité d'entre eux se trouvent effectivement sur le territoire français sans remplir toutes les formalités requises, ils peuvent revenir aisément en France en cas d'éloignement, cet Etat bénéficiant depuis 2010 d'une libéralisation du régime de visas de court séjour à destination de l'espace Schengen. Outre ces données, l'année 2015 s'est également distinguée par la mise en œuvre d'une opération massive et illégale d'enfermement de migrants de Calais et par la démesure de la politique d'éloignement à Mayotte qui perdure et touche des milliers d'enfants. En octobre 2015, le jungle de Calais était peuplée d'un nombre de migrants estimé à plus de 6000. Le ministère de l'intérieur a alors mis en œuvre une politique de "démantélement" de ce camp. Des solutions ont été proposées, comme la possibilité pour les migrants de rejoindre temporairement des centres d'accueil et d'orientation ou une information concernant la demande d'asile effectuée par différentes associations. Mais, concomitamment à la mise en œuvre de ces dispositifs, la préfecture du Pas de Calais, avec l'aval du ministère de l'Intérieur, a détourné le cadre légal de la rétention pour "désengorger" Calais. Ainsi, en métropole, cette préfecture est celle qui a placé le plus de personnes étrangères en rétention pour l'année 2015. Or, près de la moitié des personnes enfermées (1694 sur 3844) l'ont été dans des centres éloignés du littoral calaisien. La préfecture a ainsi évité soigneusement les CRA de Coquelles et de Lille-Lesquin, pourtant à proximité, dispersant les personnes afin de rendre difficile leur retour à Calais. Si ces déplacements forcés se sont déroulés toute l'année, 66% d'entre eux ont eu lieu dans le cadre d'une opération d'une ampleur sans précédent. Menée du 21 octobre à fin décembre 2015, elle a touché environ 1200 personnes enfermées dans 7 cen-

tres de rétention, de Rouen à Toulouse et de Metz à Marseille. Ces placements visaient pour la majeure partie des ressortissants de pays en guerre, pour lesquels n'existait généralement aucune perspective raisonnable d'éloignement. La rétention était clairement détournée de son objet afin d'éloigner non pas du territoire, mais du littoral calaisien. Seuls 54 Albanais ont été envoyés dans un CRA éloigné de Calais et pour cause : première nationalité placée par la préfecture du Pas de Calais (1030 placements), c'est aussi celle qui est le plus facilement expulsable avec un taux d'éloignement de 84%. Les Albanais ont donc été enfermés majoritairement à Coquelles ou à Lille-Lesquin, avec un risque limité pour la préfecture qu'ils soient libérés à proximité de Calais. Sur cette période, jusqu'à 50 personnes étaient amenées pratiquement chaque jour dans un centre de rétention par bus ou par avion. Plus grave encore, ces placements étaient planifiés à l'avance par la préfecture. Certains chefs de centre étaient informés des vagues d'arrivées jusqu'à deux semaines à l'avance. Cette planification confirme la volonté de la préfecture du Pasde-Calais de désengorger la "jungle" par tout moyen, y compris parfois au mépris des situations individuelles. Ainsi, sur une estimation de 6000 migrants, environ 20% auraient été déplacés, enfermés et menacés d'expulsion, sur une période de dix semaines. La gestion d'autant de personnes, depuis le moment de l'interpellation jusqu'au placement en rétention , à conduit à de nombreuses irrégularités de procédure et une prise en charge sommaire des intéressées, portant atteinte à leurs droits. En effet, la notification des mesures d'éloignement et d placement doit normalement se faire dans une langue comprise par l'intéressé et lui permettant de faire valoir ses observations. Les mesures notifiées doivent être également individualisées. Or les interpellations massives ont conduit les forces de l'ordre à réaliser des notifications dans des couloirs, en groupe, avec quelques fois un interprète par téléphone pour 5 personnes. Dans les centres de rétention, le placement massif à aussi conduit à une gestion collective des situations. Par exemple, à leur arrivée au CRA de Nimes, une vingtaine de personnes se sont vues notifier leurs droits, debout, devant un téléphone sur haut-parleur et dans une langue dont la pertinence n'avait pas été vérifiée au préalable. Au CRA de Paris-Vincennes, la notification des droits et l'information sur la demande d'asile ont été faites en français pour des personnes qui parlaient farsi, ourdou ou pachtou.

Cercle de silence de Pau - juillet 2016

Etrangers: les associations dénoncent un enfermement "massif" et "absurde"

Près de 50 000 personnes ont été placées en centre de rétention en 2015 ! En matière d'enfermement des étrangers, le pouvoir socialiste fait comme sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. À Mayotte, où les droits sont moins protecteurs qu'en métropole, la situation est dramatique, notamment pour les enfants. L'état des lieux produit chaque année par les cinq associations apportant une aide juridique aux étrangers enfermés dans les centres de rétention administrative (CRA) est l'occasion de lever le voile sur un monde clos, difficile d'accès, où sont pourtant continuellement privées de liberté des milliers de personnes pour l'unique raison qu'elles ne disposent pas des documents de séjour en France requis par la loi. En 2015, près de 48 000 per-

sonnes ont été placées en rétention, en métropole et outre-mer, un chiffre stable au cours des cinq dernières années : depuis 2011, 237 610 étrangers ont ainsi été concernés, l'alternance politique n'ayant entraîné aucune modification majeure en la matière. Dans le rapport publié mardi 28 juin, la Cimade, l'Ordre de Malte, l'Association Service social familial migrants (Assfam), Forum réfugiés et France terre d'asile dénoncent un enfermement "massif", voire "démesuré", et finalement le plus souvent "absurde". Des vies sont brisées, des familles séparées, des enfants traumatisés à la suite de leur placement derrière des barreaux qui peut durer jusqu'à 45 jours. Et cela, pour un résultat incertain en termes d'efficacité de la politique publique : "seules"

46% des personnes sont effectivement éloignées, dont près de la moitié vers un État membre de l'Union européenne (UE), d'où elles peuvent facilement revenir en France en raison de la libre circulation. Les Roumains sont particulièrement visés par cette politique "qui semble avoir pour principale finalité de faire du chiffre" : parmi les 1 534 ressortissants de ce pays retenus en 2015, 1 357 ont été éloignés, soit 88,5%. Hors UE, les nationalités les plus présentes dans les CRA sont les Tunisiens, les Algériens et les Marocains. Les Albanais arrivent en quatrième position et, comme pour les Roumains, leur taux d'expulsion est astronomique (80,1%), ce qui fait de ce pays le premier pays de renvoi. Eux aussi peuvent aisément revenir sur leurs pas en cas de retour forcé : depuis décembre 2010, ils peuvent en effet circuler en Europe sans visa à condition d'être titulaires d'un passeport biométrique, de disposer de ressources suffisantes et d'avoir souscrit une assurance maladie. En cinq ans, leur nombre en rétention a été multiplié par huit, ce qui a permis à certaines préfectures de "gonfler le nombre d'expulsions artificiellement". Les vieilles recettes du quinquennat de Nicolas Sarkozy ne semblent pas avoir disparu depuis l'élection à la présidence de la République de François Hollande. "La loi du 7 mars 2016 ne marque pas de rupture avec une politique d'éloignement basée sur un système d'enfermement à grande échelle qui s'accompagne de violations des droits. [...] Aucune fermeture ou réduction du nombre de places dans ces lieux de privation de liberté n'est d'ailleurs prévue par le gouvernement", note le rapport. Deux lieux concentrent tous les excès : Calais et Mayotte. Sur le littoral de la Manche, où campent depuis des années des milliers de migrants en transit vers la Grande-Bretagne, les associations estiment que l'État procède à un véritable "détournement de pouvoir". Plus précisément, elles fustigent l'attitude de la préfecture qui, cet automne et cet hiver, a utilisé la rétention pour vider la "jungle" de Calais : "D'un côté, plus de 1 900 personnes ont été orientées vers un hébergement avec une qualité d'accompagnement très variable. Mais de l'autre, plus de 1 100 personnes, pour la plupart inexpulsables, ont été acheminées de force pour être enfermées illégalement dans des centres de rétention très éloignés du Calaisis." Alors que l'Allemagne et d'autres pays européens ouvraient leurs portes aux réfugiés, la France s'est illustrée en enfermant des Sy-

riens, des Irakiens, des Afghans, des Soudanais et des Erythréens pouvant prétendre à une protection internationale. Les juges ont d'ailleurs réagi : la quasi-totalité d'entre eux ont été libérés au bout de quelques jours, avant de reprendre le chemin de Calais. "La rétention était clairement détournée de son objet afin d'éloigner non pas du territoire, mais du littoral calaisien", résument les associations. Ces déplacements de population se sont déroulés toute l'année, avec un temps fort entre le 21 octobre et la fin décembre 2015. Sur quelque 6 000 personnes vivant dans la "jungle", environ 20% ont été touchées. Au bout du compte, cette opération, au cours de laquelle de nombreuses irrégularités ont été observées, n'a fait que précariser davantage des personnes dans une situation d'extrême vulnérabilité, ayant pour la plupart risqué leur vie lors du périple qui les a conduites en Europe. À Mayotte, où les migrants débarquent en provenance des Comores voisines, les atteintes aux droits "sont perpétrées ouvertement et sont devenues quasiment habituelles". Pas grand monde ne semble s'en émouvoir. En 2015, l'outre-mer concentre à elle seule 41% des privations de liberté et 60% des expulsions, sans possibilité effective d'accès au droit à cause d'un régime juridique dérogatoire. L'accès au juge est rendu pratiquement impossible. À Mayotte, la situation est dramatique : les éloignements sont réalisés en quelques heures, si bien que la justice ne peut que rarement être saisie. "L'autorité administrative est toutepuissante et peut expulser en toute impunité, y compris en violant des droits fondamentaux tels que celui de vivre en famille", soulignent les associations. Ce déficit de contrôle judiciaire est d'autant plus problématique que ce territoire bat tous les records en termes d'enfermements et d'expulsions d'enfants. Alors que le placement en rétention des mineurs est censé être limité en métropole, pas moins de 4 378 jeunes de moins de 18 ans ont été enfermés à Mayotte en 2015. En cinq ans, l'État en a enfermé 30 fois plus que dans tous les départements de l'Hexagone. "Les pouvoirs publics ne prennent aucune disposition visant à réduire une pratique pourtant dénoncée depuis plusieurs années", regrette le rapport, qui rappelle que l'enfermement des enfants, même pour une courte durée, et a fortiori leur retour forcé, sont contraires à leur intérêt supérieur, principe juridique internationalement reconnu.

Carine Fouteau et Donatien Huet ; Mediapart - 28 juin 2016

Exilés : l'accueil d'abord

Les femmes, les enfants, les hommes qui fuient un pays ravagé par les guerres et leur cortège d'atrocités, sont contraints à l'exil car c'est pour eux l'unique voie vers la liberté, l'avenir, la vie. La France, comme beaucoup d'autres pays d'Europe, se cantonne à un accueil parcimonieux, étroit, qui n'est à la hauteur ni de ses principes, ni de la situation, ni de l'avenir. Pour accueillir les exilés, la République doit et peut faire mieux.

Liberté, égalité, fraternité...mais un accueil étriqué Aux conflits qui ravagent l'Irak depuis une génération s'est ajoutée depuis cinq ans la guerre en Syrie, sous ses multiples visages. Quatre millions de personnes cherchent un refuge là où elles le peuvent. La France a consenti un accueil spécial de 30 000 réfugiés, sur deux ans. C'est beaucoup moins que les pays voisins de la Syrie ou que l'Allemagne; c'est même moins de la moitié de l'effort du Canada par exemple, pourtant deux fois moins peuplé que la France. A la fin mai, neuf mois après cette annonce, moins de 500 personnes avaient été accueillies dans ce cadre. La France, l'un des pays les plus riches du monde, berceau des Droits de l'Homme, n'est pas à la hauteur de ses capacités et n'honore pas ses principes. Elle doit d'urgence mettre en place une politique d'accueil plus généreuse.

La France doit faire plus et mieux

Le respect des principes de dignité, de liberté, de fraternité humaine, commande de porter un regard fondamentalement positif sur celles et ceux qui se risquent à l'exil. Les engagements de la France en matière de Droits de l'Homme doivent la conduire à s'éloigner de solutions juridiquement douteuses, telles l'accord entre l'Union européenne et la Turquie, et à accorder une protection plus large. Nous ne sommes pas dans une crise provisoire. Les conflits qui donnent naissance à tant de tragédies et d'exils, les migrations pour raisons écologiques et économiques, vont durer. Il est vain d'espèrer un retour proche à la normale. Fermer toujours plus les frontières n'a jamais été une solution. La politique d'accueil doit s'inscrire dans la longue durée. Il faut répéter, face aux préjugés, que l'arrivée d'exilés est un atout y compris économique pour les pays d'accueil, et non un fardeau (voir par exemple, à ce sujet, les rapports annuels de l'OCDE). Un accueil plus généreux serait au service du rayonnement international de la France, qui est de plus en plus vue dans le monde, à commencer par les exilés eux-mêmes, comme un pays inhospitalier, frileux, ne mettant plus vraiment en oeuvre ses convictions.

Une majorité de Français souhaite un accueil plus généreux

82% des Français souhaitent que la France accueille des réfugiés. 63% estiment que la France doit faire plus. 9% - soit six millions de Français - sont prêts à ouvrir la porte de leur logement dans ce but (sondage Globescan/Amnesty International du 19 mai 2016). Cette enquête confirme celle publiée par la Fondation Bertelsmann le 16 février 2016. Beaucoup de responsables français et européens semblent paralysés par les rhétoriques populistes et d'extrême-droite. Or les Français, comme les européens dans leur ensemble, attendent de leurs responsables un élan à la fois volontariste et réaliste en faveur d'un accueil plus large des exilés qui fuient l'horreur et la mort. La France doit s'engager plus elle-même et être à l'initiative d'un effort européen généreux et équitable.

Pour accueillir les exilés, la République doit et peut faire mieux.

Eglise protestante unie de France - juillet 2016

La France condamnée cinq fois par la CEDH : l'enfermement des enfants en rétention doit cesser

Le 12 juillet 2016, la France a été lourdement condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Les cinq affaires concernent des familles enfermées avec des enfants mineurs entre 2011 et 2014 dans les centres de rétention de Toulouse, pour quatre d'entre elles, et de Metz. La Cour déclare à l'unanimité qu'il y a eu violation de l'article 3 de la Convention : "Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants." Dans certaines affaires, la France est également condamnée pour violation de l'article 5 (droit à la liberté et la sureté) et de l'article 8 (droit au respect de la vie familiale). Ces décisions confirment et précisent la précédente condamnation de la France sur le même motif en 2012 avec l'arrêt Popov. À l'époque, le candidat François Hollande affirmait dans un courrier adressé à La Cimade qu'il s'engagerait "à interdire les placements en rétention des familles avec enfants dès mai 2012, au nom de l'intérêt supérieur des enfants qui doit primer". Quatre ans après, il n'en est rien. Cette série d'arrêts de la CEDH fait résonner cette promesse non tenue avec amertume

à l'heure où pour 2016, déjà 67 enfants ont été privés de liberté derrière les barbelés des centres de rétention de métropole (ils sont des milliers à Mayotte chaque année). Ils étaient 45 enfants en 2014, puis 105 en 2015. La Cimade rappelle que l'enfermement des mineurs est une mesure extrêmement grave. En France, elle est exclusivement réservée aux personnes étrangères. Les centres de rétention sont des lieux particulièrement anxiogènes et traumatisants. Les enfants sont particulièrement vulnérables à ces violences dans un univers carcéral : barbelés, cellules, verrous, vidéosurveillance et forte présence policière. La circulaire du 6 juillet 2012 était censée encadrer et limiter la pratique. Elle s'est en réalité contentée de la cautionner. Quant à la loi du 7 mars 2016, elle ne fait que légitimer l'enfermement des enfants en rétention. La Cimade appelle le gouvernement français à tirer toutes les conséquences des arrêts de la CEDH. La loi doit changer pour mettre fin à l'enfermement en rétention des enfants, y compris à Mayotte.

La Cimade ; Communiqué de presse - 12 juillet 2016

L'âge de la barbarie

Un carnage. Un massacre. Une tragédie. Nice, charmante ville méditerranéenne, a été plongée dans l'horreur alors qu'elle célébrait dans la joie la fête du 14 Juillet. Une nuit de cauchemar sur l'une des plus belles promenades au monde. Un acte aussi lâche qu'ignoble, qui suscite indignation et révulsion. C'est le troisième attentat de masse depuis janvier 2015 perpêtré en France, un pays devenu une cible des groupes terroristes. La menace s'installe et commence à devenir permanente. Si pour l'heure, il n'est pas établi que l'auteur du carnage de Nice ait un lien avec la nébuleuse terroriste islamiste, les premières analyses s'orientent prioritairement vers cette piste. Succédant à Al Qaida d'Oussama Ben Laden, l'organisation terroriste labellisée Etat islamique promet le chaos au monde occidental. Dans le même temps, elle propulse le Moyen-Orient dans l'enfer. Les fous de Dieu frappent aveuglément partout et sans distinction. Tunis, Baghdad, Istanbul, Djakarta, Paris, Orlando, Bamako... Aucun continent n'est épargné. Leur idéologie est l'extermination de l'autre. L'organisation terroriste et ses satellites s'abreuvent d'un fondamentalisme religieux et massacrent au nom d'un islam. Des dizaines de musulmans en sont les premières victimes. Les marchands de la mort ont réussi à

subtiliser cette religion pour en faire un instrument de légitimation de leur barbarie. Au départ, sans remonter trop loin dans l'histoire, le wahhabisme était la matrice idéologique préparant des milliers de personnes à tuer ceux qui ne cadrent pas avec sa très obscurantiste conception de l'islam. Cette tendance a agi et continue de le faire sous couvert d'un Etat, l'Arabie Saoudite, luimême soutenu et protégé par la première puissance mondiale. L'épisode tragique qui a endeuillé Nice rappelle une fois de plus la nécessité de combattre non seulement les terroristes, mais aussi et surtout l'idéologie fondamentaliste alimentée par un wahhabisme qui se répand impunément. La monarchie wahhabite a été la fabrique du terrorisme. Pendant des années, elle a propagé une vision mortifère de la religion et formé des contingents de prédicateurs venus de pays musulmans. Des missionnaires qui prêchent la haine et la violence une fois retournés dans leur pays d'origine, qui prennent en otages des sociétés entières, parfois avec la complicité des gouvernements. Sous couvert de la raison d'Etat et d'intérêts économiques, les pays occidentaux refusent de voir le danger qui provient de cette monarchie golfiote. L'Arabie Saoudite, qui a été le point d'appui de la première et de la deuxième guerre contre

l'Irak menées par les puissances occidentales et leurs alliés dans le Monde arabe, bénéficie encore des largesses de l'Occident. Il n'est plus possible de continuer à faire des concessions aux pays qui abritent et nourrissent l'extrémisme religieux sous aucun prétexte. L'intervention militaire américaine sous l'Administration Bush, en 2003, a non seulement installé le chaos au pays de Haroun El Rachid [c.-à-d. l'Irak], mais a projeté toute la région dans des conflits inextricables. Elle a amorcé un processus de destruction massive qui ne cesse d'avoir des conséquences fâcheuses pour le monde entier, qui doit demander des comptes à Bush, à Blair et à leurs valets au Moyen-Orient. Si la France, la Tunisie ou le Mali sont confrontés aujourd'hui à un terrorisme aveugle, c'est toute la communauté internationale qui est interpellée. Elle doit agir. Et s'il est évident que la réponse sécuritaire est nécessaire et doit être implacable - à condition qu'elle soit menée dans le cadre de la loi et sans renoncer à l'exigence de démocratie elle ne suffit pas à elle seule. Pour venir à bout du terrorisme, il faut le dissocier du terreau sur lequel il peut prospèrer. L'injustice, les inégalités, les exclusions. Il faut partir de là. Nombre de pays sont plongés dans des crises desquelles surgissent des démons. La communauté internationale ne peut se contenter des professions de foi et des communiqués d'indignation sur le sort des peuples rongés par des guerres permanentes. Il n'est pas normal que l'on n'arrive pas à résoudre les conflits en Libye, en Syrie et au Yémen. Il y a urgence que le conflit du Proche-Orient trouve une solution

juste et durable. Il est inadmissible de continuer d'empêcher les Palestiniens de jouir de leur droit à un Etat indépendant et souverain. La responsabilité de la communauté internationale est entière. Le triomphe contre le terrorisme passe par le règlement de ces crises. La victoire contre cette barbarie passe nécessairement par un nouvel ordre international qui ne soit plus fondé sur la domination des puissants. Le terrorisme est non seulement l'enfant légitime du totalitarisme, mais il est aussi la conséquence d'un monde inégalitaire fondé sur l'arrogance des puissants. Le terrorisme doit amener à repenser le monde d'aujourd'hui dans sa globalité.

Hacen Ouali ; El Watam - 16 juillet 2016

"On aurait voulu que ce soit juste l'été et ses soirées dans la nuit douce. Juste un 14 Juillet avec ses bals des pompiers et ses feux d'artifice, et aussi le bruit des choses simples. Et voilà le retour d'un de ces absurdes assassins, les cris et la mort. Vivons profondément ce partage de la souffrance. Car avec lui nous vérifions que nous sommes restés humains dans ce monde qui l'est souvent si peu. Et nous entretenons ce qui manquait au misérable lâche dans ce camion. Le sentiment que les autres sont nos semblables et que rien ne peut leur arriver sans que nous soyons concernés."

J-L Mélenchon ; Facebook - 15 juillet 2016

Tentative de coup d'État en Turquie : droits humains en danger

La Turquie est encore sous le choc des violences survenues dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 juillet, alors que le coup d'État organisé par une partie de ses forces armées a échoué. Selon les autorités, 161 personnes qui se sont opposées à cette tentative et plus de 100 putschistes ont été tués. Au milieu de l'après-midi de ce samedi 16 juillet, 2 839 militaires soupçonnés d'y avoir participé avaient été arrêtés. Les violences se sont déroulées à Ankara, où le Parlement a été bombardé par des avions, et à Istanbul, la plus grande ville du pays. D'après les informations dont on dispose, des personnes sont mortes lors des affrontements qui ont opposé des civils à des soldats. La Turquie a déjà connu plusieurs coups d'État militaires, aux conséquences désastreuses pour les droits humains, et garde encore des séquelles du dernier qu'elle a subi, le 12 septembre 1980. Les trois années de régime militaire répressif qui ont suivi ont été marquées par des centaines de milliers de détentions arbitraires, l'utilisation généralisée de la torture, des exécutions extrajudiciaires et 50 exécutions. Les autorités turques ont évité qu'une telle tragédie se produise à nouveau. Si le coup d'État a avorté, c'est en partie grâce à de simples citoyens qui sont descendus dans la rue et ont uni leurs efforts pour contrecarrer cette menace. Les circonstances exactes de cette tentative et les violences qui ont suivi doivent faire l'objet d'une enquête efficace, et tous les responsables présumés doivent comparaître en justice dans le cadre de procès équitables. Certains membres du gouvernement et représentants du parti au pouvoir se sont dits en faveur du rétablissement de la peine capitale, châtiment utilisé par d'anciens dirigeants militaires. Il ne faut pas prendre cette mesure, qui marquerait un retour en arrière. Il ne faut pas non plus imposer de nouvelles restrictions à l'expression légitime d'opinions dissidentes. Les pouvoirs publics turcs devraient au contraire chercher à renforcer le respect de l'état de droit et des droits humains ainsi que l'indépendance et l'efficacité des institutions turques, notamment des institutions judiciaires, garantes de ce respect de l'état de droit et des droits humains.

Amnesty International - 16 juillet 2016

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 30 août 2016